

BRIVES-CHARENSAC

Bulletin municipal - Juillet 2010



**(Jean) Pierre Farigoules
(1852-1914)**

Homme d'action, très énergique
il lança la ligne de tramway
Brives - Le Puy - Espaly



SOMMAIRE	Edito.....	p. 3 - 4
	Urbanisme	p. 5
	Travaux	p. 6 - 7
	Taxe locale	p. 8
	Social	p. 9
	Enfance - Jeunesse.....	p. 10
	Communication et tourisme	p. 11-12
	Médiathèque	p. 13
	Vie associative	p. 14

BULLETIN MUNICIPAL DE BRIVES-CHARENSAC

Rédaction - Photos - Diffusion
Mairie de Brives-Charensac
Tél. : 04 71 02 12 55

Conception - Compo - Régie
PUBLICIBLE

Imm. Interconsulaire - 16 bd Bertrand
43002 Le Puy-en-Velay cedex
Tél. 04 71 09 77 85 - Fax. 04 71 02 54 93
Email : agence@publi-cible.com

Impression : **Phil'Print** Yssingeaux

Dépôt légal : à parution. Reproduction même partielle
interdite. L'éditeur décline toute responsabilité
pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré
les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produi-
re.

**Nous adressons nos plus vifs
remerciements aux annonceurs
présents sur ce bulletin.
Ils sont à même de vous donner
satisfaction dans les domaines
les plus divers.
Réservez-leur vos achats.**



Mesdames et messieurs, chers amis brivois,

Lorsque paraîtra ce bulletin municipal, la saison touristique sera ouverte. Hélas, nos préoccupations essentielles ne seront pas effacées : les crises sociales, économiques ont pris le relais de la crise financière. « Les riches sont de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres » disent les experts.

A Brives-Charensac, nous ressentons l'abandon de l'Etat à plusieurs niveaux : l'école, la petite enfance, le Projet Educatif Local (PEL) et...La Loire !

Nous prenons nos responsabilités et nous accompagnons le bon fonctionnement des services donnant entière satisfaction aux familles et préservant la cohésion sociale. C'est cela Vivre Ensemble.

Concernant La Loire, c'est un sujet de grande ampleur et qui dépasse la Commune mais dont nous sommes les premiers intéressés bien que non volontaires. A chaque bulletin municipal, le feuillet « La Loire » occupe une place de choix. (J'invite les Brivois à se référer au bulletin de Décembre 2009).

En 1994, l'Etat s'est engagé dans un chantier spectaculaire, exemplaire, unique (qualificatifs non exhaustifs), nous ajoutons coûteux, scandaleusement coûteux. Lorsque l'on conçoit un projet, qu'on le réalise, il faut l'accompagner de façon pérenne.

S'appuyant sur le courrier du 3 décembre 2009 de Mme Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, collègue au gouvernement de Mr Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi, « l'Etat ne souhaite pas conserver la gestion de ces seuils et du lit de la Loire dans le secteur de Brives-Charensac. Il est cependant disposé à financer la remise en état des trois seuils avant la cession de ces ouvrages et de ces terrains à une collectivité ou un syndicat intercommunal local », s'estimant lésée et flouée, la Commune a demandé à un avocat d'assurer la défense de ses intérêts. Un référé a été déposé auprès du Tribunal Administratif. Un expert a été désigné, qui, après deux visites à Brives-Charensac en présence des services de l'Etat, déclare qu'il rendra son expertise dans le courant de l'été 2010.

L'Etat, en attendant, « devrait » assurer le nettoyage et la maintenance des deux seuils « Les Moulins et La Chartreuse » et mise en eau pour le 1er juin !

Le seuil d'Audinet dont les travaux de réparation sont conséquents reste abandonné. (À ce jour -mi-avril, aucune subvention pour travaux n'est parvenue en Haute-Loire).

En résumé, voici la situation dont nous héritons pour cet été à Brives-Charensac :

- au moins, un plan d'eau à sec sur un vaste champ de galets, parsemés de blocs de béton, à côté du camping municipal,

- impossibilité de fonctionner pour le club de Canoë-kayak,
- le canal passe à poissons (de nom seulement) vide.

Dans l'attente de gestionnaires scrupuleux, la Loire se faufile à son aise dans le bétonnage des sabots des seuils et des ponts.

La PISCINE du Camping Municipal, en moins d'un an, est opérationnelle. C'est un équipement complémentaire essentiel à l'offre touristique qui accueillera enfants et adultes pour un prix modique. En bord de Loire, chacun y trouvera plaisir, détente et convivialité. Audinet retrouvera son attrait d'antan lorsque de toute l'agglomération, on venait se baigner « aux 3 piquets » ! Et que l'on fréquentait estaminets, bals et restaurants du bourg grâce au Tramway reliant Espaly à Brives-Charensac.

Nous devons nos remerciements à Alain Grand, l'adjoint aux Travaux et à Michel David, le responsable des Services Techniques de la Mairie

qui ont beaucoup travaillé à cette réalisation afin de la livrer au public cet été 2010. L'ensemble des élus a applaudi ce projet, envisagé après que la Communauté d'Agglomération (refusant Audinet en oubliant toutes les études préliminaires au coût certain) a préféré le site de Guitard pour une installation à venir de dimension et de coût démesurés.

Toutefois, une subvention de 50 000 € vient atténuer nos regrets sans répondre à nos interrogations sur les destinataires de certaines subventions...

De futurs gros investissements s'annoncent pour la commune de Brives-Charensac : l'Avenue Charles Dupuy pour la section Corsac-Chartreuse et l'aménagement de la rue de Charensac.

Ces réalisations, faites, en cours ou à venir, le seront sans augmentation d'impôts.

C'est l'engagement que nous tenons depuis plus de quinze ans grâce au travail de Jean-Louis Exbrayat qui nous permet d'étaler nos investissements sur plusieurs années.

Alors ? La reprise ?? Elle est annoncée légère... cependant les personnes en difficulté l'attendent avec impatience. A Brives-Charensac, nous les élus de proximité, nous aidons et soulageons de notre mieux ceux qui se trouvent en détresse, les sans travail, sans logement décent ou en difficultés financières.

Chez nous, le Social a toujours prévalu. C'est ainsi que nous favorisons les projets immobiliers : HLM et logements sociaux en leur accordant une place importante sur le territoire communal

- Projet place du 8 mai : 45 logements, encadré par le Foyer Vellave

- projet, démarrage en 2010, sur l'ancienne gare de Brives, pour une formule mixant logements sociaux et accession à la propriété.

Le foncier est acquis auprès de Réseau Ferré de France, une seconde acquisition de moindre importance est programmée auprès de la SNCF dans les mois qui viennent.

Nous allons vers un renouvellement de population et un rajeunissement. L'expansion démographique est en marche : le dernier recensement fait état d'une augmentation de population de 230 habitants après plusieurs années de baisse. Nous passerons largement au-dessus de la barre des 20% de logements sociaux. Les services municipaux étant en place, nous accueillerons ces nouveaux Brivois dans les meilleures conditions.

Les Conseillers Municipaux, la Municipalité vous assurent de leur entier dévouement.

**Jean-Claude FERRET Maire et Conseiller
Général le Puy Est**



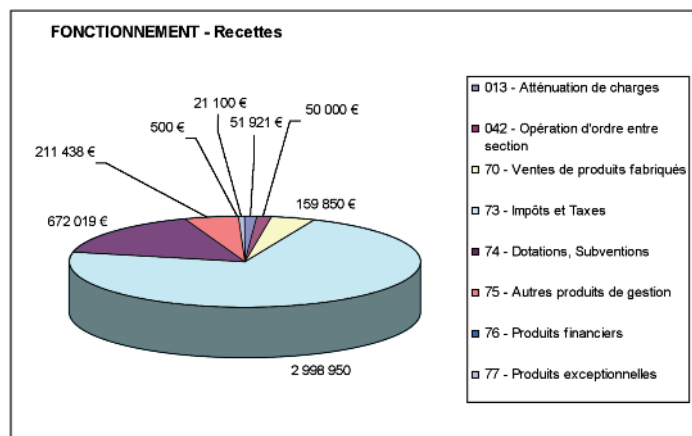
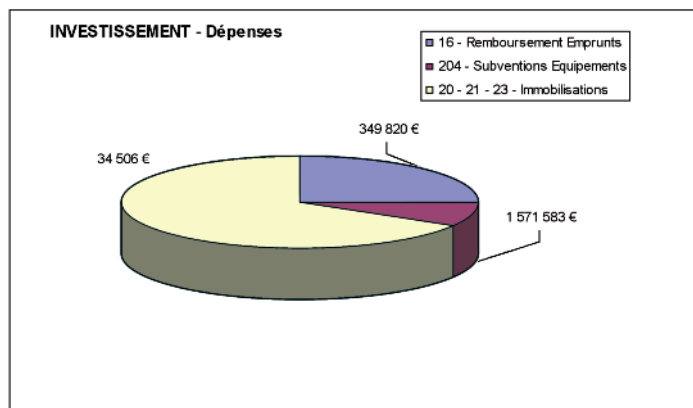
❑ Information de dernière minute

Extrait du courrier de la préfecture du 17 mai 2010

"Les travaux de remise en service de ces seuils endommagés lors de la crue de novembre 2008 restent donc suspendus à une solution **de reprise locale de ces ouvrages et de ces terrains**. Dans son courrier Madame JOUANNO a précisé que l'État est disposé à financer la remise en état des trois seuils dès lors qu'interviendrait la cession préalable de ces ouvrages et des terrains à une collectivité ou un syndicat intercommunal."

> Le budget 2010

Le budget 2010 s'élève à un montant de 5 583 K€uros, 4.166 en fonctionnement et 1.418 en investissement. Il se caractérise par une forte diminution par rapport à 2009 où il ressortait à 6.215 K€uros, diminution surtout sensible en investissement où il passe de 2.240 K€uros à 1.418 K€uros.



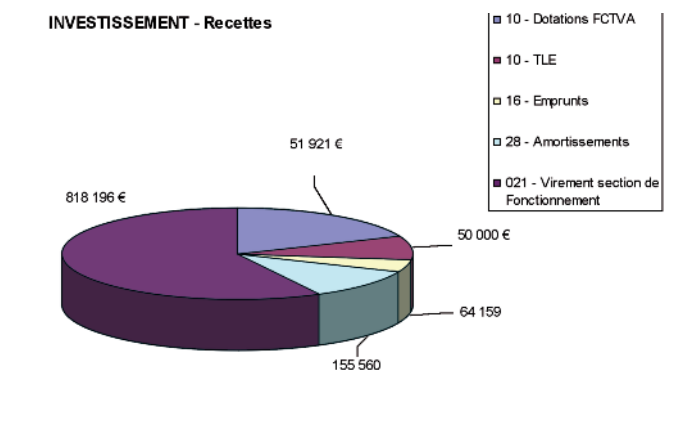
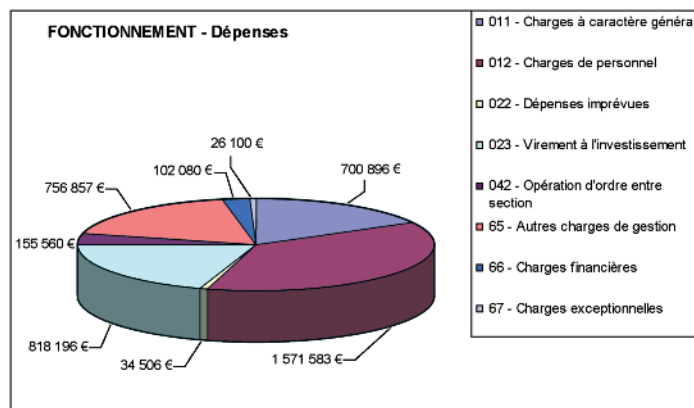
En fonctionnement, il progresse de 4.78 %, et de 4.70 % avant virement à l'investissement avec, il faut le souligner un maintien des taux de fiscalité communale, sans changement depuis plus de 15 ans (taux inchangés depuis 1994), mais avec cette année une augmentation importante de nos ressources fiscales (150 K€uros) grâce à la nouvelle taxe, la TLPE, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, nous y reviendrons.

Nous maintenons par contre le cap d'une stabilité de notre fiscalité, le niveau des impôts étant lourd pour les familles, dans un contexte fort de progression par d'autres collectivités locales, notamment le Conseil Général, confronté pour l'essentiel à la non compensation du transfert des charges de l'Etat.

Cette stabilité de notre fiscalité nécessite, nous le rappelons chaque année, une grande vigilance dans la gestion du fonctionnement. En effet, nos recettes évoluent de manière très faible. Sur les dernières années, nos recettes ont évoluées à un rythme moyen annuel de

1,03 %. Il nous est très difficile de contenir les dépenses de fonctionnement dans la même fourchette.

Pour 2010, nous maintenons le cap et nos dépenses de fonctionne-



ment seront contenues mais progresseront malgré tout à un taux de 4.70 %.

En investissement, nous réalisons en 2010, sur le Budget du camping, un investissement important, tout à la fois en termes d'usage et d'agrément du cadre de vie de notre commune mais aussi important en symbolique pour notre cité du bord de Loire : la réalisation d'une piscine au camping d'Audinet. Cet investissement est important pour le camping bien sur, et nous espérons conforter sa fréquentation grâce à l'attrait pour les touristes d'un tel équipement, important aussi pour tous car nous ne pouvons réaliser un tel équipement pour notre camping et ne pas en permettre aussi l'accès à tous les brivois et au public en général. La plaine d'Audinet retrouvera ainsi pour tous, son agrément de bord de l'eau et de baignade qu'elle avait perdu pendant une année. Nous avons en effet été contraints de supprimer la baignade de bord de Loire en 2009. L'état sans cesse insuffisant des qualités de l'eau de baignade de la Loire, pourtant dite Loire sauvage en Haute Loire, à quelques kilomètres seulement de sa source, nous avait amenés à fermer la baignade d'Audinet.

Le budget d'investissement de la piscine ressort à un peu plus de

350.000 euros, investissement raisonnable et finalement modeste pour la qualité de l'investissement que vous découvrirez en service dans quelques semaines. Nous avons bénéficié pour cela de l'existence de la maison dite « Maison Père », en limite du camping, et qui nous permis, par un aménagement complémentaire, d'accueillir tous les équipements sanitaires de la piscine, diminuant sans doute de plus de moitié le coût complet d'une piscine ludique d'été.

Cet investissement générera aussi des dépenses de fonctionnement, eau, énergie, puisqu'elle sera bien sur chauffée, mais aussi dépenses de personnel avec la création de cinq emplois saisonniers.

Brives-Charensac va de l'avant dans un contexte budgétaire difficile et extrêmement tendu avec notamment une très faible progression sur les dernières années de ses ressources fiscales, nous l'avons évoqué ci-dessus.

Dans ce contexte, c'est, il faut le dire en toute franchise, de manière très positive que nous avons pu bénéficier de la TLPE, la taxe Locale sur la Publicité.

Il est important de rappeler que cette Taxe a été instituée sur proposition du Sénat dans le cadre d'un amendement à la loi de modernisation de l'économie en date du 4 août 2008, l'article 171, bien avant donc qu'il ne soit question de suppression de la Taxe professionnelle, certains voulant faire un parallèle entre celle-ci et la suppression de la Taxe professionnelle.

Par contre, il est vrai que l'imposition à cette nouvelle Taxe est rendue plus légère par la suppression de la Taxe professionnelle. C'est le seul parallèle que l'on puisse faire entre ces deux Taxes.

Cette taxe vient en remplacement de 3 taxes antérieures : la Taxe sur les affiches, réclames et enseignes lumineuses (TSA), la taxe sur les emplacements fixes (TSE) et la taxe sur les véhicules publicitaires. Elle élargit la base taxable, ce qui a pour conséquence de taxer plus largement le commerce de moyenne surface, elle est sensiblement équivalente à ce que payait antérieurement au niveau national les grandes surfaces, elle exonère les petites commerces dont la surface cumulée d'affichage est inférieure à 7 m² (sauf vote contraire de

la Commune), et pour les communes, alimente directement leur budget communal.

Le remplacement des anciennes taxes est automatique si la commune appliquait antérieurement l'une des taxes qu'elle remplace et n'a pas pris de vote contraire à son instauration avant le 2 novembre 2008.

La plupart des communes de l'agglomération issues du District appliquait une de ces taxes antérieurement et notamment la ville chef lieu. Bien que la Taxe soit déclarative, c'est à dire que les commerçants doivent spontanément déposer une déclaration et payer la Taxe, aucun ne la déclare. C'est pour cela que le Conseil municipal, par délibération en date du 4 mars 2009, a lancé un appel d'offre pour s'adjoindre à titre de conseil, une société de service qui a réalisé un recensement exhaustif sur la commune des éléments taxables.

Par contre, en ne faisant rien, la commune n'avait aucun espoir de bénéficier de la TLPE, même si celle-ci est en droit applicable sur le territoire communal. Il suffit donc de ne pas mettre en recouvrement et ainsi d'exonérer de facto.

Nous avons, pour notre part décidé, non pas de mettre en place, puisque cela était automatiquement prévu par la loi en remplacement des autres taxes sauf vote contraire, mais de faire appliquer la TLPE sur la commune quand d'autre préférerait augmenter les impôts locaux. C'est cela la politique au sens de gestion de la Cité faire des choix au service de ses habitants et de l'intérêt général.

Le Sénat, Assemblée de notables proches des collectivités locales dit-on puisque issu pour la plupart de leur sein dans un scrutin au second degré, a voulu par cette taxe remplir deux objectifs :

- Limiter la pollution visuelle engendrée par les excès de la publicité, par une taxe que chaque commerçant maîtrise en quelque sorte puisqu'il lui suffit de diminuer le volume de ses enseignes et affiches pour diminuer la Taxe.
- Conforter le Budget des collectivités locales et ce n'est pas nous semble t'il aux élus locaux que nous sommes de s'en plaindre ou de le refuser, même si la taxe a été votée à l'unanimité des élus de droite avec l'abstention des élus de gauche.

> La piscine



Après appel à concurrence et mures réflexions, le conseil municipal choisissait les établissements Desjoyaux pour réaliser la piscine du camping municipal. Ce fabriquant nous a semblé proposer un concept

innovant en comparaison à un projet de construction traditionnelle :

- La structure, offrant une garantie de 10 ans, utilisant du béton coulé dans un coffrage permanent et perdu en polypropylène recyclé. Le coulage en une seule fois de la dalle et des parois offre ainsi un ouvrage monolithique réalisé en un temps record.
- La filtration, sans réseaux de canalisations périphériques source de fuites, est assurée par des blocs filtrants, installés en cavaliers, sur les parois du bassin intégrés à la structure (4 pour le grand bassin et 2 pour la pataugeoire). La filtration s'effectue par aspiration directe, passage sur une membrane filtrante et réinjection dans le bassin sans aucun rejet à l'égout. Chaque groupe filtrant sera déposé et stocké au sec pour l'hivernage des bassins.



> Travaux

INVESTISSEMENTS 2010 BP 2010

ACQUISITION FONCIERE	314 360,00
MATERIEL TRANSPORT VOIRIE	60 000,00
MATERIEL VOIRIE	6 000,00
MATERIELS ECOLES	7 000,00
ACQUISITION MATERIELS MEDIATHEQUE	6 000,00
AIRE DE JEUX	20 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	130 000,00

☐ Quelques caractéristiques de la piscine :

- 1 bassin de 10mx20m = 200m² profondeur de 1,20m à 1.70m.
- 1 pataugeoire de forme ovale de 44m² de surface et 30cm de profondeur équipée en son centre d'un toboggan récif pour les tout petits.
- Capacité totale maximale suivant les normes et en simultané = 375 baigneurs.
- Chauffage de l'eau des bassins par pompe à chaleur air/eau assurant une température de 26° pour un départ d'eau à 10°.
- Sécurité assurée par une clôture métal périphérique normalisée à 2m de hauteur et protection complémentaire du grand bassin par volet automatique occultant ce dernier en dehors des plages d'ouverture de la piscine.
- La surveillance des bassins sera assurée par des maitres-nageurs diplômés.

☐ Date d'ouverture, plage horaire de fonctionnement

- Ouverture : 1^{er} Juillet 2010
- Plage horaire : 11 H 00 – 19 H 00

☐ Tarif d'accès de la piscine

	MINEURS (ticket bleu)		ADULTES (ticket jaune)	
	HT	TTC	HT	TTC
1 entrée à l'unité	1.90 €	2.00 €	2.75 €	2.90 €
1 carte de 10 entrées	16.11 €	17.00 €	23.70 €	25.00 €

Ce projet de piscine, élaboré par R. BERGER architecte, a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire accordé le 21/01/2010.



Les nouveaux vestiaires



Les travaux du Pont de Bellevue réalisés par l'agglo du Puy en Velay

VOIRIE	235 000,00
BÂTIMENTS	95 000,00
TRAVAUX ECOLES	22 000,00
CAMPING / PISCINE (hors TVA)	350 000,00

« La présence des galets, tout d'abord évoque un lit tourmenté dans une vallée où la Loire en colère a perdu son flot et serpente autour des derniers embâcles tout en espérant retrouver plus loin le miroir du grand fleuve »...Patrice VALLAT Architecte

❑ Mais c'est quoi ça ???

Que de mépris dans ton étonnement mon cher ami !!!! Ce tas de ferraille que tu traites ainsi sans égard mérite certainement plus de considération. C'est en effet le seul vestige d'un des deux groupes de production électrique de la centrale EDF, édifée en 1896 route de Coubon en limite sud de la commune. Cette centrale électrique, propriété de la Société Electrique des Cévennes qui devient EDF à sa nationalisation en 1946, était équipée de deux groupes. Le plus ancien de marque WESTINGHOUSE datait de 1916 était installé en position horizontale. Le plus récent, de marque SACM datait de 1925, d'une puissance de 450 Kw/h., était installé en position verticale.

Aujourd'hui, devant toi, cette turbine et son alternateur mérite ton respect, c'est en effet le seul témoignage d'un des éléments de notre patrimoine industriel, véritable pièce de musée, à jamais disparu. Nous remercions une nouvelle fois M. HABAUZI du Groupe d'Exploitation Loire Ardèche qui a gentiment permis à notre commune la récupération de ce précieux matériel.

Bon an, mal an, cette centrale produisait 2 millions de Kw/h. La consommation du département était proche du milliard de Kw/h. Lors de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation en 1993, EDF a été soumis à d'importantes contraintes :

- respect du Plan Loire Grandeur Nature.

- réduction de l'impact sur le milieu aquatique.

- Intégration paysagère.

Devant ces contraintes et aux vues d'importants travaux de réhabilitation à réaliser, tu comprendras que l'équilibre financier n'étant plus assuré, la Vieille Dame fut sacrifiée.

Ensuite, trois ans plus tard, c'est le barrage qui sera effacé et son canal comblé, renvoyant ainsi dans l'oubli une part de l'activité industrielle de notre commune.

❑ Et pourtant !!!

C'est la construction du barrage et de la centrale électrique de BRIVES-CHARENSAC qui a marqué l'arrivée de l'électricité à Brives et dans le bassin du Puy en Velay au début du siècle dernier. L'éclairage d'abord, ne dit-on pas que c'était l'hô-



tel du Chapeau Rouge rue Vibert qui fut le premier raccordé. Enfin et surtout à partir de novembre 1896 et jusqu'à juin 1918, la fée électrique permit au tramway de circuler entre Brives et Le Puy toutes les demi-heures de 6h30 à 22h, entre Espaly et Le Puy, toutes les heures de 7h à 22h. Une seconde ligne plus courte allait de la place Cadelade à la gare

SNCF. On l'appelait le « tram ». Les déplacements se faisaient alors en voiture, à cheval, et à vélo. La longueur de la totalité des rails était de huit kilomètres. Il était peint en jaune. Les voitures du tramway étaient stationnées à la gare. Chaque voiture se composait de deux plateformes, 9 personnes pouvaient monter sur chaque plateforme, et 22 personnes à l'intérieur (40 personnes au total).

Sa vitesse pouvait atteindre un maximum 20 km/heure. Pour les marchandises, cette vitesse était réduite à 12 km/heure. Ainsi Espaly pouvait livrer la chaux de ses carrières à la gare, et Brives, chaque dimanche, voyait affluer une foule de citadins qui, utilisant ce moderne moyen de transport, remplissait les nombreux cafés et restaurants-guinguettes.

Le tramway fut inauguré le 18 octobre 1896 par Charles DUPUY ancien et futur président du conseil de la 3^e république et député de la Haute-Loire. Ce fut deux jours de liesse : salves d'artillerie, retraite aux flambeaux, le cortège officiel rassemblé à la mairie du Puy se rendit (en tramway bien sûr), à Espaly et à Brives où furent offerts des vins d'honneur.

Un banquet officiel fut servi dans la salle des fêtes du musée du Puy et de nombreuses animations clôturèrent l'après midi : concerts, course de vélo et grandes illuminations.

❑ Enfin, sais-tu pourquoi la route de Coubon s'appelle désormais Avenue PIERRE FARIGOULE ?

Bien sûr, tu as trouvé ! C'est en effet Pierre Farigoule originaire de Lissac qui fut le premier constructeur concessionnaire de l'usine électrique dont on vient de parler plus haut. Une seule turbine à eau à l'époque, la seconde fonctionnait à la vapeur chauffée au charbon. Il construisit la ligne électrique Brives-Le Puy pour alimenter le tramway. C'est à ce travailleur opiniâtre à l'esprit curieux toujours en quête de progrès que la ville du PUY rétrocéda la concession de la ligne



JP. FARIGOULE et A. CELLERIER
visitant l'usine de Brives



tramway. Dentellier d'art de profession, président de la chambre syndicale de la dentelle, titulaire de la légion d'honneur, il fut conseiller municipal au Puy. C'est aussi lui qui, avec l'ingénieur Badini organisa en juillet 1912 la quinzaine de l'aviation plaine d'Audinet à Brives où le pilote Charles Gaulard fit une démonstration devant une foule importante transportée par le tramway.

Pierre Farigoule est décédé en juillet 1914. Il a bien mérité que son souvenir soit fidèlement conservé dans notre commune.

A ce jour les bus desservent Brives Charensac à une fréquence moyenne de 30 minutes en journée. Un projet de la SAEM Tudip et de la communauté d'agglomération consiste à augmenter les fréquences en les portant à 15 minutes sur la ligne principale, Vals Le Puy Brives Charensac. Cette annonce nous avait totalement satisfaits.

L'augmentation de la fréquence des passages répond bien aussi aux nécessités d'amélioration du service et permettra de gagner une nouvelle tranche d'utilisateurs non scolaires et diminuera ainsi le trafic automobile dans l'agglomération. Nous avons immédiatement fait une proposition d'emplacement pour la station de correspondances, en direction de Saint germain Laprade, Blavozy etc., lors de plusieurs rencontres avec les responsables du réseau TUDIP et à nouveau, le 17 février dans le cadre de la réflexion sur les transports, en réunion P.L.U. de notre commune.

Notre proposition est l'installation de la station de correspondance plaine d' Audinet, à proximité des espaces



sportifs, face au boulodrome, ce qui répond à plusieurs besoins communautaires :

1- La desserte au quart d'heure sur toute la traversée de la commune de Brives Charensac, commune la plus peuplée de l'agglomération après la ville centre.

2- La desserte des quartiers en développement avenue des sports.

3- Les grands parkings existants, utilisés par les sportifs, surtout les week-ends deviendront les parkings d'entrée d'agglomération pour les habitants de Saint Germain Laprade et des communes du Mézenc. Ils pourront aussi être utilisés pour le stationnement de covoiturage qui se fait actuellement sur le centre de Brives Charensac aux abords du pont de Galard, emplacement qui pose problèmes aux petits commerces de centre ville pour leur clientèle en stationnement rapide.

4- La création du rond point sur l'avenue des Sports permettrait les demi-tours de bus, aujourd'hui difficiles Place Blanche.

Notre déception a été très forte, lorsque la communauté d'agglomération a décidé d'installer la nouvelle station de correspondance avenue Dupuy, à hauteur des résidences de Corsac. Cet emplacement répond au besoin de desserte fréquente de la zone commerciale et des ensembles scolaires, mais occulte totalement le besoin de desserte du reste de la commune.

Si on s'en tient au projet actuel, la fréquence de desserte restera à 30 minutes à partir du rond point de Corsac, et dans le sens le Puy Brives les usagers devront descendre du bus à Corsac pour attendre 15 minutes pour les quelques arrêts supplémentaires.

D'autre part dans ce quartier les emplacements de stationnement sont déjà comptés et sur-utilisés par la clientèle des commerces. Ce choix de desserte plus rapide de la seule ville du Puy légèrement élargie, est totalement contre-productif par rapport à la politique d'agglomération qui souhaite développer l'utilisation des transports en commun à une clientèle autre que scolaire.

Côté cour... < Côté jardin...

Ce jardin partagé est le fruit de la réflexion d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi que le résultat d'une collaboration entre une école, un centre de loisirs, une mairie... et vous enfants, parents et partenaires (Communauté d'agglomération Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, MGEN /ADOSEN). Le jardin des enfants est un axe de travail qui s'inscrit pour la mairie dans le cadre des actions « ville active PNNS ».

Le jardinage se révèle être un excellent moyen de faire connaître et aimer la nature aux enfants. Il est particulièrement propice à l'éducation à l'environnement mais également il offre des moments privilégiés pour sensibiliser « grandeur nature » les enfants au respect de l'environnement.

Les jardins en pleine terre ou en jardinières sont en accord avec les principes de l'agriculture biologique. L'équipe des jardiniers de la ville participe activement à ce projet à travers la mise en place des jardins, des réserves d'eau de pluie, l'installation des composteurs... Olivier se rend chaque vendredi après midi sur le site des jardins pour assurer le suivi technique en collaboration avec les enfants et les équipes éducatives et pédagogiques. Il assure la continuité d'arrosage et de ramassage des productions durant le mois d'août.

La communauté d'agglomération participe à ce projet en mettant à disposition des composteurs sur les sites des jardins des enfants.



- ☐ Des enfants
- + une école
- + un centre de loisirs
- + une mairie
- + des parents
- + des partenaires



L'opération autour du compostage « **Faite une fleur à votre jardin** » est présentée dans les écoles concernées, le centre de loisirs mais également aux personnels des écoles (restauration scolaire) et du centre technique de la commune (apport de matières végétales complémentaires et humidification/malaxage du compost). Cette première expérience servira de base pour mener à bien d'autres actions sur la communauté d'agglomération.

Les élèves de l'école de la République ont effectué la visite du Centre Terre Vivante dans l'Isère le mardi 25 mai et le vendredi 28 mai.

L'ensemble de 17 jardi-posters disponibles pour les différents acteurs du projet, sera présenté au cours d'une exposition sur « le jardin » qui se tiendra à la médiathèque au printemps prochain à l'occasion de la semaine du jardinage pour les écoles. Cette année pour sa 12^e édition elle était placée sous le signe de la biodiversité animale et végétale au jardin. A cette occasion un concours de dessin sera organisé afin de créer l'affiche de l'exposition.

Une évaluation sera réalisée à l'automne afin de voir les points de difficultés, de réussite et donc ceux à travailler pour la saison prochaine.

Nous vous tiendrons informés de ce bilan

mais déjà vous pouvez suivre pas à pas l'évolution des jardins des enfants en vous rendant sur le site internet de l'école de la République et dans quelques temps sur le site de la MPT. centre social.

Les jardins et jardinières aromatiques sont aussi présents au pôle petite enfance dans le cadre d'un projet collaboratif école maternelle et crèche.

> Notre ville est depuis cette année VILLE ACTIVE PNNS

La campagne d'information sur les recommandations a commencé dans la ville. Les acteurs sont actuellement les écoles et le centre de loisirs (alimentation, activités physiques, fruit bio à la récré, jardinage...) mais nous souhaitons mobiliser les associations et les partenaires locaux autour de cette poli-

tique active de promotion de la santé dans notre commune.

Programme national nutrition santé et municipalités

CHARTRE Villes actives du PNNS

La municipalité signataire adhère à la présente charte et s'engage :

- Article 1 > à devenir un acteur actif du PNNS** en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;
- Article 2 > à mettre en œuvre**, chaque année, au moins **une action** issue de la liste proposée par le PNNS ou innovante et conforme au PNNS ;
- Article 3 > à veiller** à ce que, pour toutes les actions mentionnées dans l'article 2 et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS ou des documents porteurs du logo du PNNS, à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS ;
- Article 4 > à nommer un référent** « actions municipales du PNNS » qui mentionnera et rendra compte, annuellement, à la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, des actions mises en place durant l'année et prévues pour l'année suivante ;
- Article 5 > à afficher le logo** « Ville-active du Programme national nutrition santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action ;
- Article 6 >** Le Programme national nutrition santé fournira, au niveau régional ou national **le cadre, les outils et les conseils** utiles à la mise en œuvre des actions.

Bouger, c'est la santé !

Villes Actives PNNS

Au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide chaque jour protège votre santé

Sortir le chien en plus longtemps que d'habitude

Aller acheter le pain à vélo plutôt qu'en voiture

Prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur

Accompagner les enfants à l'école à pied

Faire une balade avec les enfants

Profiter d'un rayon de soleil pour jardiner un peu

Programme national nutrition santé

www.mangerbouger.fr

Une action menée en lien avec le Ministère de la Santé et des Solidarités, l'Assurance maladie et l'ONPES.

☐ Nos partenaires :



Les jardins familiaux <

Afin de proposer de nouveaux lieux de convivialité et de solidarité au cœur de notre commune, la mairie envisage de créer des jardins familiaux. Avant de lancer un tel projet, nous aimerions connaître votre position sur le sujet.



ou par mail, mh.girbon@brives-charensac.fr ou en retournant dans la boîte aux lettres de la mairie ce coupon réponse (à l'attention de Marie-H GIRBON)

☐ Quelles motivations vous pousserez à profiter d'un jardin ?

Économiques ☐ Écologiques ☐ La passion du jardinage ☐ Le jardinage en famille ☐ Quelle surface ? 100 m² ☐ 200 m² ☐

Faites vous connaître auprès de la mairie par téléphone au 04 71 02 12 55, par fax 04 71 09 41 10

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

A vos jardins fleuris >



☐ Vers le 10 juillet 2010, le jury des Maisons et Balcons Fleuris va faire le tour de la commune, n'hésitez pas à vous in-

scrire en mairie en donnant votre nom et votre adresse au 04 71 02 12 55.

DÉFIBRILATEURS >

☐ La mort subite cardiaque représente 35 000 décès par an en France.

S'équiper de défibrillateurs automatiques devrait permettre de faire passer le taux de survie de 5 à 40 %.

A ce jour, seules 695 communes de France sont équipées de ces appareils.

Dans cette optique le Conseil Municipal a décidé de participer à sauver des vies : augmenter l'efficacité des secours c'est aussi une action civique.

☐ Depuis le mois de mars, 4 appareils automatiques sont installés dans les lieux les plus fréquentés de la cité • La Mairie • La Maison Pour Tous • Le Gymnase • Les Stades en saison sportive puis déplacé au Camping en saison estivale.

Le décret N°2007-705 du 4 Mai 2007 précise que « toute per-



sonne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatique externe ». Si on est seul, on allume l'appareil, on suit les instructions et une fois les électrodes posées on peut appeler les secours (15 – 18 – 112) pendant que l'appareil effectue les analyses et décide seul de délivrer le choc.

Pour être efficaces ces appareils sont installés en extérieur sous coffret et sous la surveillance de chacun de nous.

Soyons citoyen, l'investissement est onéreux ne dégradons pas, et ne laissons pas dégrader ce qui un jour nous sauvera peut-être UNE VIE. La municipalité réfléchit à la formation de volontaires, intéressés par le fonctionnement de ces appareils, auprès des différentes associations et des Brivois.

Si vous ne le savez pas encore...

Votre commune possède une médiathèque municipale sur les bords de Loire, (l'entrée se fait par le jardin de la Râpita ou par le 36, avenue Charles Dupuy).

Venez la visiter : on y trouve des romans, des documentaires, des magazines, des CD et tout un rayon enfant bien fourni.

Vous inscrire vous coûtera 17 euros par famille et par an. Chaque membre du foyer aura sa carte, chaque carte permet d'emprunter 4 livres et 2 CD pour trois semaines.

La médiathèque est ouverte au public 17 h par semaine :

Lundi 14 h à 17 h

Mardi 16 h à 18 h

Mercredi 14 h à 18 h

Vendredi 16 h à 19 h

Samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h

Pendant les vacances d'été, du 12 juillet au 31 août, la médiathèque sera ouverte :

Mercredi de 14 h à 18 h

Vendredi de 15 h à 19 h

Samedi de 9 h 15 à 12 h 30

À bientôt. Les bibliothécaires.



> Animations et saison estivale

Le premier week-end de juillet sera comme à l'habitude un temps de fête à Brives Charensac. Nous remercions les dirigeants associatifs et les conseillers municipaux qui œuvrent au sein de la commission extra municipale « sports animations ».

Les festivités débuteront dès le vendredi avec le gala de danse présenté par l'association Temps Danse. Le samedi sera dans un premier temps consacré aux enfants avec des ateliers spectacle (maquillage, danse, bal, attractions foraines) avant de s'adresser au grand public au cours d'une prestation de Henry's, le célèbre funambule stéphanois, suivie d'une soirée guinguette au square Jean Moulin.

Le traditionnel défilé aux flambeaux rassemblera la population avant d'aller apprécier le tour de chant de Désireless préalable à la soirée dansante avec Skyroad. Cette année notre ville jumelée Sant Carlès de la Rapità sera présente avec ses « Géants », ses danseurs et ses musiciens.



Dimanche verra la mise en place du « Vide-grenier » animé par le groupe folklorique brivois et sera marqué en fin de soirée par le feu d'artifice et l'embrasement du Pont Vieux. Nous terminerons enfin ces festivités par le traditionnel concours de pétanque le lundi après midi.

Au camping, nous retrouverons la même équipe d'animation managée par le gérant, Frédéric Delvart; l'espace restauration sera assuré par Franck Montana. Gageons qu'avec l'expérience de ces acteurs et l'ouverture de la piscine du camping, nous continuerons à faire de Brives une cité d'accueil.



Sélectionnée parmi plus de 3 200 fresques et 22000 photos par le site, notre fresque, Place de l'Eglise a été élue fresque de l'année 2009 « Pinceau d'Or » www.trompe-l-oeil.info
Nous remercions la Société A. Fresco, pour son travail récompensé effectué avec talent et un véritable savoir faire. Encore Bravo !

< Conseil Municipal des Jeunes



C.M.J.

Mis en place sur la commune depuis de nombreuses années, le **CMJ** est une structure calquée sur le modèle du Conseil Municipal des adultes.

Elle permet aux jeunes élus d'exprimer leur point de vue, de s'investir dans la vie de notre cité et d'y apporter des améliorations.

Mi-décembre, 20 élèves brivois (des classes de CM¹, CM², 6^e, 5^e, 4^e et 3^e) ont été élus membres du Conseil Municipal des Jeunes dans leurs établissements respectifs.

Les nouveaux élus sont :

- Pour les écoles primaires

BESNIER-RODIER Juliette, BESSE Angélika, EXBRAYAT Laurie, GINEYS Elsa, PATOIS Salomé, ROUANNET Léo, VARGAS Corentin

- Pour les collèves

ALLOUCHI Amjad, ARNAUD Chloé, BAYOT Mathilde, BER-

THAUD Emilie, BONNASSIEUX Jérémy, ESCHENBRENNER Jérémy, FAURE Alexandre, GINEYS Alan, HOAREAU Cindy, KAMOUNI Alex, MIAILLE Jean, MYSLAVTCHUK Janna, PASTRE Florian

La première réunion du **CMJ** s'est tenue le samedi 23 janvier 2010 en mairie dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Claude Ferret, Maire et Conseiller Général. Cette première rencontre a permis aux nouveaux élus de faire connaissance, présenter leurs projets respectifs mais surtout de prendre officiellement leurs fonctions :

Chloé ARNAUD (à gauche sur la photo) a été élue Maire, Emilie BERTHAUD et Jérémy ESCHENBRENNER ont été élus Maires-Adjointes.

Depuis leur prise de fonction, les nouveaux élus du **CMJ** ont défini 2 commissions :

- commission « cadre de vie »
- commission « animations/loisirs »

Les membres de ces 2 commissions ont travaillé plusieurs fois au cours de ce premier semestre. Des projets sont en cours d'élaboration. Nous vous tiendrons au courant de leur avancée dans notre prochain bulletin municipal.

Jumelage <

❑ **Octobre 2008**, le comité de jumelage de Brives-Charensac est à Illerkirchberg afin d'y célébrer le 20^e anniversaire du jumelage entre les deux cités.

Au cours de cette rencontre, la jeune Anna ALLINGER nous fait part d'un projet de séjour d'une année en France, afin de parfaire sa pratique de la langue française et découvrir les structures sociales de la commune.

Au comité de jumelage de Brives-Charensac on connaît bien la famille Allinger, cheville ouvrière du comité d'Illerkirchberg.

Jean-Claude FERRET et Angèle APCHER (présidente du comité de jumelage de Brives-Charensac) donnent leur accord à la réalisation de ce projet.

Anna fait la rentrée scolaire à l'école maternelle du pôle petite enfance où elle restera jusqu'à Noël. Au cours de ce trimestre, Anna est



vite adoptée tant par le personnel que par les enfants.

❑ **En Janvier 2010**, Anna quitte le pôle petite enfance pour l'équipe d'animation, sous l'égide de Marie Claude Mallet, du foyer Vert Bocage. Effectuant un séjour dans le but d'améliorer sa pratique du français, Anna, avec la complicité de quelques « mamies » découvre quelques expressions de notre patois local.

Après les vacances de printemps, Anna retrouve les enfants dans le cadre des activités du Centre de Loisirs de la Maison Pour Tous, qui marque la fin de son année brivoise.

❑ **31 Août 2010**, le Séjour d'Anna à Brives-Charensac se termine. Nous espérons que cette année passée sur les bords de Loire, lui aura été bénéfique. Nul doute que nous reverrons à l'occasion Anna parmi nous. [AU REVOIR Anna...](#)

> Crèche > LA PETITE MAISON BLEUE

❑ Spectacle de Noël :

Le 17 Décembre 2009, l'équipe des professionnelles de « La Petite Maison Bleue » est montée sur les planches afin d'offrir aux enfants un magnifique spectacle.

Myrtille la fée et ses 2 sœurs parcourent le jardin merveilleux à la recherche des ailes de Myrtille. Une fois les ailes retrouvées parmi les fleurs, les fées peuvent voler et ramener le Père-Noël aux enfants de « La Petite Maison Bleue ».

Le Père-Noël a rapporté des carillons à tous les enfants et un grand goûter rassemble les familles et les professionnelles autour de verrines colorées et de nombreux gâteaux confectionnés par les parents.

❑ Fête d'été et Portes Ouvertes :

Le premier week-end de Juillet, « La Petite maison Bleue » ouvre ses portes et revêt des couleurs de fêtes. Parents, enfants, grands-parents sont invités à venir visiter ou revisiter la structure lors de cette après midi festive.

Les parents sont mis à contribution afin d'aider les professionnelles à décorer la structure. Chaque année un thème sert de fil conducteur à la décoration et au goûter.

L'année 2009 était sous le signe du « Cinéma », les enfants étant les stars de la journée !

❑ **Le 3 juillet 2010**, « La Petite maison Bleue » refait son show. Cette année sera sur le thème de la NATURE !

Décoration campagnarde, goûter bio, lâcher de ballons verts...

Rappel d'informations : « La Petite Maison Bleue » symbolise le regroupement de plusieurs modes d'accueil pour les enfants de



moins de 6 ans (en priorité pour les familles résidant sur la commune) :

- Une crèche multi-accueil pour les enfants de 10 semaines à 24 mois; ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

- Un jardin d'enfants pour les enfants de 2 à 4 ans ; ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Rappel des semaines de fermeture (2010) :

du 1^{er} au 22 Août inclus et du 25 décembre au 2 janvier inclus.

- Un lieu de rencontre enfants-parents (le patio à la maison pour tous) pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ; ouvert les lundis de 15h à 18h hors vacances scolaires.

❑ **Un relais assistantes maternelles qui regroupent 16 assistantes maternelles sur la commune** (animatrice du relais : M^{me} Françoise Rousset : 06 89 99 89 34)

La Petite maison Bleue possède une association de parents « Accueil Petite Enfance » et prépare en collaboration avec les professionnelles de la structure et Stéphanie Vouillot, musicienne au Conservatoire à Rayonnement Départemental, l'enregistrement d'un deuxième CD de comptines pour enfants.

Il est d'ores et déjà possible de le réserver !

Pour tous renseignements veuillez contactez :

• M^{me} Vanessa Pouly – Coordonnatrice et Directrice de La Petite Maison Bleue - ☎ 04 71 05 96 27

vanessa.pouly@brives-charensac.fr

www.brives-charensac.fr (rubrique enfance; Le Pôle Petite Enfance)

> Coup de chapeau à nos associations chantantes brivoises

C'est avec un grand enthousiasme que les diverses associations chantantes de la Maison Pour Tous ont donné de leur temps aux « anciens » de Brives-Charensac à l'occasion de la Fête de Noël 2009.



Celle-ci a eu lieu le dimanche 13 décembre 2009, sans neige cette année, aussi de nombreuses personnes ont répondu présentes à l'invitation de la mairie de Brives-Charensac à cet après-midi récréatif.

Au programme, au cours duquel chaque association a respecté le même temps de présentation, sont intervenus :

- Le Groupe « Temps Danse », présidente Angèle APCHER et « Style Danse » avec Élodie, spectacle chantant et dansant, valses viennoises dans de somptueux costumes.

Un merci tout particulier à Élodie qui malgré quelques interruptions de sono, a su, à chaque reprise rebondir et son solo a été très apprécié. Nos encouragements à Élodie et son jeune groupe.

- La Compagnie « Gratouille », président Paul CHENEVARD, nous a donné quelques airs de guitare et chansons françaises.

- « Chant'en Velay », présidente Marie-Thérèse DUBŒUF, chants contemporains et d'actualité présentés avec beaucoup d'humour.

- Le groupe « folklorique », président Michel TAVERNIER, toujours fidèle avec sa démonstration de bourrées de tous horizons.

Les associations se sont succédées à plusieurs reprises et nous les félicitons pour cette prouesse qui n'est pas facile et qui demande une bonne entente de chaque groupe et beaucoup de coordination.

La participation généreuse de chacun au moment du final avec la valse sur la chanson « Mon amant de St-Jean » et tous ensemble avec le public sur la chanson « Mon beau sapin » a laissé une note de gaité, de complicité et de solidarité entre les différentes générations. Tout ceci se termina par le tradi-

tionnel goûter et un échange de paroles et souvenirs.

Merci à tous et toutes pour cet après-midi pas ordinaire.



> Les Restos du Cœur

C'est avec beaucoup de plaisir que les bénévoles, les bénéficiaires et les élus de la mairie de Brives-Charensac se sont rencontrés à l'occasion de la remise du chèque à l'association des Restos du cœur le mercredi 17 mars 2010.

Cette année encore le nombre de bénéficiaires a progressé et même si nous le déplorons, la participation de la mairie de Brives-Charensac tente à apporter son soutien à travers la mise à disposition de son personnel, des locaux du Foyer

Restaurant et la remise d'un chèque de 900 €.

Un moment de convivialité partagé ensemble et apprécié de tous.

> MERCREDI 17 MARS 2010



> Colis de Noël

Suite à quelques incidents de distribution du colis de Noël offerts par la mairie et afin d'éviter les différents passages de nos personnels communaux, les membres du CCAS ont décidé d'améliorer la livraison.

En cas d'absence des personnes concernées, un coupon sera remis lors du passage afin d'inviter les personnes à se rendre en Mairie pour récupérer leur colis.

☐ Dates à retenir pour 2010

- Repas des anciens : dimanche 03 octobre

- Fête de Noël : dimanche 12 décembre

- Don du sang : jeudi 18 novembre de 9h30 à 12h00 à la maison pour tous.

